



## TABLE DES MATIÈRES

	Page n°
Rapport	1 - 18
Annexe I: Liste des participants	
Annexe II: Relevé de décisions	
Annexe III : Ordre du jour de la réunion	
Annexe IV : Liste des partenaires du PAM	

## **Introduction**

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'est tenue à Monaco, les 17 et 18 octobre 2002, à l'hôtel «Métropole».

## **Participation:**

2. La réunion était présidée par S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire chargé de la coopération internationale pour l'environnement et le développement (Monaco). Y ont pris part les membres du Bureau suivants: M. Mohammed Si Youcef, Directeur général de l'environnement, Ministère de l'environnement (Algérie); Mme Fatima Hadzibegic, Assistante auprès du Ministre, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Bosnie-Herzégovine); M. Alexandre Lascaratos, Fonctionnaire chargé de la liaison avec le PAM (Grèce); Mme Reem Abed Rabboh, Directrice du Département de la gestion des ressources en eau, Ministère d'État pour les affaires environnementales (République arabe syrienne); et M. Mitja Bricelj, Conseiller auprès du Gouvernement, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire (Slovénie). S.E. M. Fautrier était accompagné de M. Patrick Van Klaveren, Conseiller technique, Direction des relations extérieures, et Mme Reem Abed Rabboh de M. Ozainah Al-Jundi, Fonctionnaire au Ministère d'État pour les affaires environnementales.

3. M. Lucien Chabason, Cordonnateur, M. Humberto Da Cruz, administrateur de programme, et M. Ivica Trumbic, Directeur du CAR/PAP, représentaient le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée.

4. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

5. Le relevé des décisions de la réunion figure à l'**annexe II** du présent rapport.

## **Point 1 de l'ordre du jour:**

## **Ouverture de la réunion**

6. S.E. M. B. Fautrier, Président du Bureau, a souhaité la bienvenue à Monaco à tous les participants. Depuis la dernière réunion du Bureau tenue à Damas (Syrie) en mars 2002, de nombreux événements s'étaient produits et avaient culminé avec le Sommet de Johannesburg. Il en résultait de nouvelles perspectives qui se reflétaient dans l'ordre du jour particulièrement chargé et dont il a fait observer que, comme convenu, il avait été établi en anglais, arabe et français, de même que les autres documents de travail de la réunion. .

7. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, a remercié le Président pour ses vœux de bienvenue et pour l'excellente organisation et la chaleureuse hospitalité dont la Principauté de Monaco, comme elle l'avait fait maintes fois par le passé, témoignait à l'égard du PAM. Il a brièvement passé en revue les principaux points de l'ordre du jour dont étaient saisis les participants, soulignant à son tour que les activités du Plan d'action avaient été particulièrement riches au cours des mois écoulés et que nombre d'entre elles s'étaient inscrites dans le contexte du Sommet de Johannesburg.

8. Dans leurs interventions, tous les membres du Bureau se sont associés au Coordonnateur pour exprimer au Gouvernement monégasque leur gratitude pour l'excellence de son accueil et de son organisation.

**Point 2 de l'ordre du jour:**                    **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

9. La réunion a adopté l'ordre du jour établi par le Secrétariat, distribué sous la cote UNEP/BUR/59/1, et annoté sous la cote UNEP/BUR/59/2.

**Point 3 de l'ordre du jour:**                    **Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (mars 2002 -septembre 2002)**

10. Le Coordonnateur a présenté le rapport d'activité figurant sous la cote UNEP/BUR/59/3 et a abordé son examen point par point, en appelant l'attention sur les recommandations que, à l'issue de certaines rubriques, le Secrétariat avaient élaborées à l'intention du Bureau pour servir éventuellement de base à ses décisions.

**A. COORDINATION**

**a) Cadre juridique**

*Documents de présentation de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles*

11. Le Coordonnateur a indiqué qu'en application d'une décision prise par le Bureau à sa dernière réunion à Damas, le Secrétariat avait établi un document en arabe permettant une comparaison entre les textes anciens et nouveaux de la Convention et des Protocoles et devant ainsi faciliter, dans les pays arabophones, le travail des instances de ratification. En outre, un nouveau document actualisé rassemblant tous les nouveaux instruments juridiques du PAM - y compris, par conséquent, le Protocole «prévention et situations critiques» adopté à Malte en janvier 2002 - venait d'être publié en anglais et était à la disposition des participants; ses versions arabe, espagnole et française étaient en préparation. Il était à espérer que ce document pourrait bientôt être publié sous une forme officielle avec l'entrée en vigueur des nouveaux instruments.

*État des ratifications*

12. M. Humberto Da Cruz, Administrateur du Programme au PAM, a présenté un «état mis à jour des signatures et ratifications» de la Convention et des Protocoles (UNEP/BUR/59/Inf. 6) que venait de soumettre au Secrétariat l'État dépositaire (Espagne). Ce document semblait contenir des lacunes, suite à des malentendus ou à des erreurs de transmission, comme c'était le cas pour Chypre qui confirmait avoir, depuis un an, déposé les instruments de ratification de trois Protocoles, sans qu'il en soit fait état dans le document transmis par l'État dépositaire.

13. Le Président a signalé de son côté que le nouveau Protocole «prévention et situations critiques» adopté en janvier 2002 n'était pas mentionné dans l'état des signatures et ratifications, bien que Monaco l'eût ratifié en avril 2002 et reçu de l'État dépositaire un accusé de réception.

Lui-même, en tant que Président du Bureau et à l'instar de ses prédécesseurs, avait envoyé des lettres pour exhorter les pays à accélérer le processus de ratification. Dix

Parties - y compris la CE - avaient à ce jour ratifié les amendements à la Convention et il en restait donc dix qui ne l'avaient pas encore fait. En outre, il fallait inviter les Points focaux nationaux du PAM à communiquer avec diligence à l'État dépositaire les ratifications de leur pays. Il a invité ses collègues du Bureau à faire le point sur la situation dans leur pays respectif.

14. M. A. Lascaratos, Vice-Président représentant la Grèce, a indiqué que son pays avait ratifié le 29 mai 2002 les modifications de la Convention de Barcelone et du Protocole «tellurique». L'État dépositaire n'en avait pas encore été avisé pour des raisons d'ordre administratif mais cela allait être fait incessamment.

15. M. Si Youcef, Vice-Président représentant l'Algérie, a déclaré que son Ministre, S.E. M. Cherif Rahmani, retenu à Pékin pour l'assemblée générale du FEM, s'excusait de n'avoir pu prendre part à la réunion. Dans son processus de ratification, l'Algérie avait encore à régler des problèmes administratifs mineurs du fait qu'elle n'avait pas eu la traduction intégrale de tous les instruments en arabe.

16. M. P. Van Klaveren (Monaco) a appelé l'attention sur le fait que, s'agissant du Protocole «ASP et biodiversité», l'on avait tendance - comme le montrait une note de l'état actualisé des signatures et ratifications - à dissocier le texte du Protocole de ses annexes, qui avaient certes fait l'objet d'une conférence de plénipotentiaires et d'une adoption séparées, mais qui formaient un tout juridique que les pays devaient ratifier «en bloc». C'était là un point important à rappeler aux Parties et à l'État dépositaire. Le Coordonnateur a précisé, à cet égard, que ne pas ratifier les annexes viderait d'une partie de sa substance la ratification du Protocole lui-même.

17. M. Mitja Bricelj, Vice-Président représentant la Slovénie, a annoncé que, dans son pays, le Gouvernement avait transmis au Parlement les textes révisés ou nouveaux de tous les instruments juridiques de Barcelone et que leur ratification était prévue au cours de la session qui s'ouvrait la semaine suivante.

18. Mme R. A. Rabboh, Vice-Présidente représentant la Syrie, a indiqué que son pays était sur le point de parachever le processus de ratification, qui avait tardé du fait qu'il ne disposait pas du texte intégral en arabe des instruments. La Convention de Barcelone modifiée serait adoptée avant la fin de l'année. Mme Rabboh a voulu savoir si un État membre pouvait ratifier un ou des Protocoles avant la Convention mère révisée.

19. Le Coordonnateur lui a répondu que les nouveaux instruments avaient été adoptés sur la base de la Convention de 1976, si bien que chaque pays avait toute licence de les ratifier dans l'ordre qu'il souhaitait. À cette occasion, et sans vouloir naturellement suggérer une priorité, M. Chabason a tenu à souligner l'urgence d'une ratification du Protocole «tellurique» modifié, car tout le système du nouveau MED POL, y compris le Programme d'actions stratégiques, reposait sur ses nouvelles dispositions, et tant que celles-ci n'étaient pas entrées en vigueur, l'on se trouvait dans une situation juridique inconfortable.

20. Mme F. Hadzibegic, Rapporteur représentant la Bosnie-Herzégovine, a indiqué que le Comité environnemental de son pays avait transmis un avis favorable au Gouvernement pour la ratification, mais qu'elle n'était pas, pour l'heure, en mesure d'apporter de précisions sur l'avancement du processus et la date de son achèvement.

21. À l'issue de cet échange de vues, le Coordonnateur a fait observer que les choses bougeaient et qu'on entrevoyait des perspectives d'entrée en vigueur.

prochaine, compte tenu des indications que venaient d'apporter la Grèce et la Slovénie, des précisions apportées sur Chypre, si bien qu'on pourrait atteindre prochainement 13 ratifications de la Convention, et que les ratifications de la Syrie, de l'Algérie ou de la Bosnie-Herzégovine pourraient faire pencher la balance vers l'entrée en vigueur. Le Président a ajouté qu'il allait s'employer, lors de séjours qu'il devait faire dans des pays riverains manquant encore à l'appel, de pousser dans le sens d'une ratification rapide.

## DÉCISION

- **Le Bureau a décidé que son Président adresserait aux Points focaux nationaux du PAM une lettre leur rappelant qu'une fois achevé un processus de ratification dans leur pays respectif, ils étaient tenus d'en aviser aussitôt l'État dépositaire de manière à ce que ce dernier puisse établir un état à jour des ratifications de la Convention et de ses Protocoles.**
- **S'agissant du Protocole "ASP et biodiversité", le Bureau a rappelé également que sa ratification concernait à la fois le Protocole et ses annexes, qui formaient un tout indissociable. Le Président enverrait une lettre à ce sujet aux Parties contractantes, et notamment à l'État dépositaire.**

- *Système de rapports*

22. M. Da Cruz a rendu compte de la réunion, en mai 2002, de cinq des sept pays participant à la phase d'essai volontaire. L'Espagne avait réalisé les trois quarts de son rapport, Monaco l'avait amorcé, la Turquie et la Tunisie avaient prévu des réunions d'experts en novembre et décembre pour les établir; l'Algérie, la Croatie et la Libye en étaient au stade préparatoire. Une deuxième réunion technique était prévue au début décembre. Le rapport final des sept pays était escompté pour la prochaine réunion du Bureau.

23. Le Vice-Président représentant la Grèce a fait état du programme MEDERMIS (Mediterranean Environmental Reporting, Monitoring and Information System) qui concernait six pays - dont la Tunisie qui s'appuyait sur ce programme pour le système de rapports.

24. Le Coordonnateur a indiqué, au vu du premier retour d'expérience de l'exercice, que des pays s'interrogeaient sur le réalisme de certaines dispositions des formats utilisés pour les divers rapports et que le Secrétariat comptait beaucoup sur une participation complète et active à la prochaine réunion pour qu'il soit procédé aux ajustements nécessaires. Le Président a ajouté que, pour des petits pays comme Monaco, face à la multiplication des conventions environnementales, il était impératif qu'on mette en place un système standardisé ne réclamant pas une administration trop lourde.

## DÉCISION

**Le Bureau a souligné l'importance de l'exercice test entrepris sur une base volontaire par plusieurs pays, ce qui permettrait d'instaurer au sein du PAM un système de rapports en vue de l'application effective, dans un proche avenir, des instruments juridiques modifiés et nouveaux du PAM. Un tel système devrait être rationnel et cohérent avec celui des autres conventions environnementales régionales ou internationales.**

- *Responsabilité et réparation des dommages*

25. Le Coordonnateur a présenté le point de la question figurant à l'annexe II du rapport d'activité du Secrétariat, rédigé par un consultant juridique, le Professeur Tullio Scovazzi en tenant compte des récents développements internationaux. La question de savoir s'il y avait place, au sein du système de Barcelone, pour un dispositif juridique dans ce domaine, était discutée de longue date au sein du PAM. La réponse de M. Scovazzi était plutôt affirmative et recommandait la tenue d'une deuxième réunion (après celle de Brijuni de septembre 1997) pour éclairer les Parties sur les options qui s'offraient.

26. Le Président a fait observer que l'on s'avance sur un domaine complexe, qui donnait déjà lieu à nombre d'initiatives (CEE/ONU, projet de directive européenne, etc.), et qu'il fallait être très prudent, ne pas compter déboucher rapidement, mais il était du devoir du Bureau d'obtenir une mise à plat de la question. Pour ce faire, une réunion de spécialistes débattant en leur qualité personnelle lui paraissait une bonne formule pour obtenir des recommandations qui seraient soumises au Bureau puis aux Parties contractantes.

27. Le Coordonnateur a confirmé que telle était bien l'intention du Secrétariat: organiser une réunion de 4 à 5 spécialistes méditerranéens, choisis pour leur compétence personnelle et non en tant qu'experts gouvernementaux. A la demande de la Slovénie, un expert de la Commission européenne serait également convié.

**DÉCISION**

**Le Bureau a pris note de l'analyse de la question de la responsabilité et de la réparation des dommages figurant à l'annexe II du rapport d'avancement. Il a invité le Secrétariat à convoquer une réunion d'un groupe d'experts restreint qui, après un examen approfondi, ferait rapport à la prochaine réunion du Bureau sur l'opportunité et la faisabilité d'un dispositif juridique méditerranéen dans ce domaine.**

- *Appui du PAM aux pays sur les questions juridiques*

28. Le Secrétariat a rendu compte du cours de formation de fonctionnaires nationaux sur les instruments juridiques et de gestion pour la protection du littoral (Majorque, juin 2002) et d'une réunion d'experts désignés par le gouvernement syrien à Damas (juillet 2002). Il a fait état d'une demande de la Libye pour un cours similaire.

29. À ce propos, le Président a rappelé que l'UNITAR organisait des ateliers de formation au droit de l'environnement (notamment un séminaire réunissant 35 experts du Maghreb s'était tenu à Tunis en octobre 2002), que le PAM contribuait à certains de ces ateliers et que c'était l'une de ses vocations d'améliorer les connaissances juridiques des responsables environnementaux.

- *Système de surveillance pour l'application effective des instruments juridiques du PAM*

30. M. Da Cruz a présenté la proposition de système de surveillance figurant à l'annexe III du rapport d'activité et établie en application d'une décision de la dernière réunion du Bureau, étant entendu que la décision finale reviendrait aux Parties contractantes. Cette proposition s'inspirait de divers mécanismes mis en place par d'autres conventions (comme la Convention de Berne) pour le règlement de dossiers

établis à suite de déficiences relevées dans l'application par des pays des instruments conventionnels.

31. Le Président a estimé qu'une telle proposition était très positive mais qu'elle devait faire l'objet d'un examen très prudent, les termes de «surveillance» et de «suivi» étant à prendre dans un sens volontaire et non contraignant, car des Parties contractantes pourraient opposer des objections juridiques à la mise en place d'un mécanisme qui n'était pas directement prévu par la Convention.

32. Le délégué de Monaco, pays présidant la Convention de Berne, a apporté à la réunion des précisions sur le mécanisme que cette dernière avait mis en place progressivement et qui permettait d'ouvrir des dossiers, à la suite de plaintes de pays, d'ONG ou de particuliers, de les instruire et d'aboutir le plus souvent à des règlements à l'amiable. On pouvait parler plutôt d'un mécanisme de dialogue, non institutionnalisé, non contraignant, grâce auquel la Convention de Berne avait gagné en crédibilité et en efficacité.

33. Après que l'Algérie et la Slovénie eurent pleinement appuyé la proposition du Secrétariat, le Président a estimé que, au vu des explications qui venaient d'être fournies au sujet de la Convention de Berne, ce précédent semblait effectivement excellent et pourrait servir de base à une proposition élaborée du Secrétariat qui serait soumise à la prochaine réunion du Bureau pour recommandation aux Parties contractantes, et cela sous réserve d'une consultation juridique pour s'assurer qu'une telle procédure n'était contraire à aucune disposition de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Le Coordonnateur a confirmé que, dans l'esprit du Secrétariat, le comité technique envisagé aurait une fonction non juridictionnelle, et qu'il ne dessaisirait aucune des instances de la Convention de Barcelone comme la réunion des Parties ou le Bureau.

## **DÉCISION**

**Sur la base des propositions figurant à l'annexe III du rapport d'activité du Secrétariat, le Bureau a invité le Secrétariat à lui soumettre, à sa prochaine réunion, une proposition sur la composition et la méthode de travail du comité technique envisagé qui aurait pour mission de traiter de difficultés liées à l'application des instruments juridiques du PAM. Ce comité serait établi sur une base non juridictionnelle.**

**La décision finale serait du ressort de la prochaine réunion des Parties contractantes.**

- *Relations avec la République fédérale de Yougoslavie*

34. Le Coordonnateur a rendu compte des contacts qu'il avait pris informellement, à la suite d'une recommandation du Bureau à sa dernière réunion. Il en ressortait que la situation institutionnelle du pays était en pleine évolution après la signature, sous l'égide de l'Union européenne, d'un accord prévoyant la création d'une Union de la Serbie et du Monténégro et qu'il importait d'attendre la finalisation de la nouvelle charte constitutionnelle du pays, avec la répartition des compétences qu'elle établirait, avant de prendre des contacts officiels.

## **b) Questions institutionnelles**

- *Évaluation du PAM: proposition d'une méthode de travail*

35. Le Secrétariat a présenté la section du rapport d'avancement consacrée à cette question. La dernière réunion des Parties contractantes avait demandé une



évaluation générale du PAM en renvoyant au Bureau le choix de la méthode et le calendrier. L'objectif était qu'il y eût, à la prochaine réunion des Parties contractantes, sur la base du document qui serait établi, un large débat sur les objectifs, les structures - y compris la CMDD -, leur adaptation au nouveau contexte international - notamment le Plan d'action de Johannesburg et le partenariat euro-méditerranéen - et aux besoins des pays. Il fallait donc organiser l'exercice sous la direction du Bureau et lui conférer une dimension avant tout prospective.

36. Le représentant de la Grèce a fait valoir la nécessité de discuter de la CMDD et de la relation avec le partenariat euro-méditerranéen, mais sans partager l'avis, que semblait émettre le Secrétariat, d'une remise en cause des structures du PAM. Des évaluations des CAR avaient été faites ou étaient en cours, et la Grèce était intervenue dans ce sens afin d'en accroître l'efficacité, mais il ne fallait pas tomber dans l'excès inverse d'une révision permanente des rouages du PAM.

37. Le Président et le représentant de l'Algérie ont estimé que le diagnostic envisagé ne devait pas être un simple bilan rétrospectif et que rien n'interdirait, au vu de ses résultats, d'approfondir la réflexion sur les activités des Centres et leur éventuelle réorientation. Pour le représentant de la Slovénie, il fallait replacer et réévaluer le PAM dans le contexte plus large des diverses directives européennes (directive-cadre sur l'eau, gestion du littoral, etc.), des autres conventions régionales comme celles concernant le Danube et la mer Noire, rationaliser les activités pour éviter les double emplois, par exemple en tirant parti des travaux des groupes d'experts sur les bassins fluviaux créés dans le cadre de la Convention sur le Danube.

38. Le Coordonnateur a indiqué que s'il avait parlé des «structures» du PAM, c'était que de nouvelles initiatives se faisaient sans cesse jour: proposition de la Turquie sur une composante «tourisme», redéfinition des 100 sites historiques, «task force» chargée de repenser l'avenir de la CMDD et qui venait de tenir sa première réunion à Barcelone, nécessité de reformuler les mandats du PB et du PAP pour bien délimiter leurs domaines respectifs. Le passé prouvait que lorsque le flou s'installait, les problèmes surgissaient. Il fallait également répondre à une demande forte émanant des pays. Les projets du PAM de soutien aux pays gagnaient en force: demande croissante de programmes d'aménagement côtier, élaboration de plans d'urgence avec le REMPEC, projet FEM/MED POL, projet MEDA du CAR/ASP de soutien aux ASP, etc. Le PAM réalisait ces projets avec des moyens très limités, si bien que le suivi faisait le plus souvent défaut. L'exercice de l'évaluation générale demandée devait donc avoir une portée assez ambitieuse: pouvait-on faire du PAM non seulement un cadre de coopération régionale mais également un organisme opérationnel d'assistance technique aux pays? Dans l'affirmative, la question de l'expertise des CAR et du financement devrait être posée.

39. La représentante de la Syrie a insisté sur le besoin d'assistance technique aux pays, en notant que, dans le sien, une évaluation était actuellement en cours sur l'impact du PAC syrien, lancé il y a dix ans. Cet impact était assez limité, mis à part des études de pré investissement. Il fallait donc aboutir à des projets pilotes, montrer que le PAM était en mesure d'aider réellement les pays.

40. Le représentant de la Slovénie a mis en exergue le contexte sous-régional. Ainsi existait-il depuis deux ans une «initiative mer Adriatique/mer Ionienne», et la Slovénie avait insisté pour que PAM établisse un lien direct avec elle. L'Allemagne jouait un rôle leader pour le Danube, le PAM pouvait s'en inspirer pour les sous-régions qui relevaient de sa zone de compétence. À cet égard, le délégué de Monaco a rappelé que l'accord RAMOGE entre son pays, la France et l'Italie, était

directement impliqué dans des activités MED POL comme l'élaboration du bilan de base des émissions/rejets de polluants aux fins du PAS.

41. Enfin, le représentant de la Grèce, abordant la question, pour lui cruciale, du financement d'un concours technique accru du PAM à l'avenir, a rappelé qu'en plus des contributions des pays au Fonds d'affectation spéciale, qui resteraient forcément limitées, il y avait d'autres sources possibles et que les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, par exemple, étaient tenus d'apporter leur aide, notamment dans le domaine de l'environnement.

42. Le Bureau a procédé ensuite à un échange de vues sur la composition du groupe de réflexion chargé de l'évaluation et il est rapidement parvenu à un accord sur ses modalités, ainsi que sur les grandes lignes du mandat qui lui serait confié, telles qu'elles sont reflétées dans la décision ci-après:

### **DÉCISION**

**Le Bureau a invité le Secrétariat à mettre en place le plus rapidement possible un "groupe de réflexion" chargé d'élaborer l'évaluation globale du PAM demandée par les Parties contractantes à leur réunion de Monaco.**

**Le groupe aurait la composition suivante:**

- **le Président du Bureau des Parties contractantes (Monaco)**
- **un représentant d'un pays méditerranéen membre de l'UE (Grèce)**
- **un représentant d'un pays du sud ou de l'est de la Méditerranée (Syrie)**
- **un représentant d'un pays méditerranéen inclus dans le prochain élargissement de l'UE (Slovénie); et**
- **deux experts qui seraient désignés par le Secrétariat.**

**Le groupe pourrait consulter des OIG et des ONG et il axerait son évaluation:**

- **sur une démarche prospective**
- **sur un ajustement du PAM et en particulier de la CMDD à l'après-Johannesburg en prenant en compte dans sa réflexion les délibérations de la "task force" sur l'avenir de la CMDD**
- **sur l'insertion du PAM dans le contexte européen (Partenariat euromed, législation de l'UE, etc.)**
- **sur les conditions d'une implication plus marquée du PAM dans des activités d'assistance technique aux pays.**

**Un premier rapport d'étape serait soumis au Bureau à sa prochaine réunion, pour transmission à la réunion des Parties contractantes.**

### **c) Coopération**

- *Deuxième Conférence euro-méditerranéenne sur l'environnement*

43. Le Président et le Coordonnateur ont rendu compte des résultats de la conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'environnement tenue à Athènes en juillet 2001. Même si, pour des raisons de réglementation financière, il n'avait pas été possible d'obtenir une aide directe du Partenariat aux projets de coopération régionale, des avancées politiques considérables avaient été réalisées dans le domaine de la coopération entre le PAM et le Partenariat, puisque, partant pratiquement de rien, on en était arrivé dans la «Déclaration d'Athènes» à une reconnaissance formelle du rôle du PAM et de la CMDD, notamment pour l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable, à une volonté affirmée de coordination, de cohérence et de complémentarité entre les deux

programmes dans l'aide apportée à la région, et à des recommandations d'information mutuelle et régulière.

44. Tous les intervenants se sont félicités de ces résultats en ajoutant qu'il restait à les mettre en oeuvre concrètement en privilégiant les contacts des responsables du PAM avec la Commission. Il fallait notamment tirer parti des passages de la Déclaration d'Athènes invitant ceux des douze partenaires qui le souhaitaient à mettre en oeuvre les instruments et les recommandations de la Convention de Barcelone en sollicitant des fonds MEDA pour des projets du PAM. Enfin, un délégué a rappelé que la dernière réunion du Bureau avait insisté pour que tous les pays riverains de l'Adriatique soient associés au Partenariat.

#### **DÉCISION**

**Le Bureau s'est félicité du contenu de la «Déclaration ministérielle d'Athènes» (juillet 2002), qui marquait une réelle volonté de coopération accrue entre le Partenariat euro-med et le PAM et reconnaissait, entre autres, le rôle de ce dernier et de la CMDD dans l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne du développement durable.**

**Le Secrétariat a été invité à nouer avec la Commission européenne tous les contacts nécessaires pour que la volonté exprimée dans la Déclaration se traduise en actions concrètes.**

**Une lettre serait également adressée en ce sens aux Autorités de la Commission par le Président du Bureau.**

#### *- Sommet de Johannesburg*

45. Le Coordonnateur a rendu compte de la contribution du PAM aux réunions préparatoires du Sommet, à l'effort d'information fait pendant son déroulement, à l'appui apporté à une manifestation méditerranéenne organisée par le MIO-ESCDE, avec la présence de SAS le Prince Albert de Monaco et de huit ministres méditerranéens. Cette manifestation avait rencontré beaucoup d'échos et le réseau d'ONG MIO-ESCDE devait en être vivement félicité. M. Chabason a fait observer que le Plan d'action de Johannesburg constituait une plate-forme, certes minimale, mais qui méritait davantage que les commentaires critiques dont il avait fait l'objet, et rien n'interdisait d'être plus exigeant et ambitieux au niveau régional. C'était toute une nouvelle conception du développement durable qui se faisait jour, l'accent étant mis sur les aspects sociaux et sur le partenariat public-privé. La question qui allait se poser au PAM était de savoir s'il devait prendre en charge ces nouveaux éléments et avec quels moyens.

46. Pour plusieurs participants, les nouvelles perspectives ouvertes par Johannesburg appelaient, pour ce qui touchait au PAM, une réforme de la composition, du mandat, du rôle et de la méthode de travail de la CMDD, laquelle faisait depuis plusieurs années l'objet d'une approche critique de la part de certaines Parties contractantes. Compte tenu des nouveaux aspects valorisés au Sommet, il fallait impliquer davantage les acteurs socio-économiques. Un membre du Bureau s'est demandé si, à cet égard, la «task force» créée avant le Sommet était la structure la plus adéquate pour engager cette réflexion: ce n'était pas à la CMDD qu'il revenait de procéder à sa propre réforme mais à l'ensemble des Parties contractantes.

47. Le Président a rappelé que la «task force» n'était aucunement une structure de décision mais un groupe chargé d'émettre, sur l'avenir de la CMDD, des idées et des propositions qui prendraient nécessairement en compte l'après-Johannesburg et

qui pourraient alimenter les travaux du groupe de réflexion que le Bureau venait tout juste de créer pour l'évaluation générale du PAM. En tout état de cause, il convenait d'aller à la prochaine réunion des Parties à Catane avec un premier projet solide de réforme de la CMDD.

48. M. Chabason a informé le Bureau que le Président de la République française, M. Jacques Chirac, avait annoncé que la France comptait organiser une conférence d'experts sur le développement durable en Méditerranée dans le contexte de l'après-Johannesburg; le PAM, et notamment le Plan Bleu sur la base de son rapport sur l'environnement et le développement, étaient invités à y participer et à y contribuer activement. Il s'agissait d'une initiative de la France, et la conférence devrait avoir lieu à Paris en janvier 2004, après la réunion des Parties contractantes à Catane.

#### **DÉCISION**

**Une lettre serait adressée par le Président au réseau d'ONG MIO-ECSDE pour le remercier d'avoir organisé, en marge du Sommet de Johannesburg, une manifestation méditerranéenne qui avait connu un grand succès.**

#### **d) Partenaires du PAM**

- *Examen de la liste de partenaires*

49. M. Da Cruz a présenté l'annexe IV du son rapport d'activité consacrée à la révision la liste des partenaires du PAM, ainsi que des transparents illustrant les critères communs et complémentaires retenus pour opérer le nouveau classement. La nouvelle liste ainsi établie a été approuvée. Le Coordonnateur a noté le déficit de partenaires socio-économiques, et indiqué que suite à une recommandation du Comité directeur de la CMDD, le Secrétariat s'efforçait d'adopter une démarche proactive pour rallier des organisations dynamiques dans ce domaine. Le représentant de l'Algérie, tout en souscrivant à la nouvelle liste, a mis en garde contre la sous-représentation de certaines régions que l'on y relevait ici et là.

#### **DÉCISION**

**Le Bureau a examiné et approuvé la nouvelle liste des partenaires du PAM, avec les critères communs et complémentaires adoptés pour leur inscription ou leur maintien sur la liste. En conséquence, il a approuvé également le retrait de la liste des quinze organisations ne répondant pas à ces critères.**

#### **e) Questions financières et de personnel**

50. Le Coordonnateur a présenté la section du rapport d'activité consacrée aux questions financières. Il a obtenu l'assentiment du Bureau sur l'utilisation du solde positif de la réunion de plénipotentiaires de Malte (janvier 2002) pour couvrir l'accroissement du coût des réunions du Bureau. Mais cette solution était ponctuelle et donc provisoire, et ces coûts étant appelés à devenir structurels, le prochain budget biennal devrait prendre en compte cet accroissement. Tous les membres du Bureau ont également souscrit aux améliorations proposées pour le recouvrement en temps voulu des contributions.

51. Au sujet de l'utilisation de l'euro, M. Chabason a fait état de l'échange de lettres survenu entre l'Unité MED, l'UNON/PNUE à Nairobi et le Secrétariat des Nations Unies à New York. Le PAM avait demandé aux Nations Unies d'ouvrir au sein du Fonds d'affectation spéciale un compte en euros à côté d'un compte en

dollars, ce dernier devant être conservé notamment pour le versement en dollars d'une partie du traitement des cadres du PAM, conformément au statut de ceux-ci.

52. Le Président et les autres membres du Bureau ont pris note de ces tractations en cours et ont confirmé, à l'unanimité, la demande très ferme des Parties contractantes relative à l'utilisation de l'euro dans les activités et le budget du PAM, puisqu'il s'agissait maintenant, dans les pays de la rive Nord, mais également dans bon nombre des pays des rives Sud et Est, de l'unité de compte normale.

53. Abordant les questions de personnel, le Président a indiqué que, le mandat du Coordonnateur venant à expiration le 31 mars 2003, il allait résulter fatalement de son départ à un tel moment un hiatus fort dommageable qui préoccupait aussi bien le Bureau que l'ensemble du PAM, puisque seul M. Chabason pouvait assurer la continuité pour la préparation et le bon déroulement de l'échéance cruciale de la prochaine réunion des Parties contractantes à Catane en novembre 2003. M. Fautrier était donc intervenu auprès de M. Töpfer, Directeur exécutif du PNUE pour que soit accordée une prorogation du mandat du Coordonnateur. Tout en se montrant très réceptif, M. Töpfer avait répondu que, selon les règles des Nations Unies, une prorogation maximale de six mois était possible, ce qui conduisait à la fin septembre et ne couvrait donc pas la réunion de Catane. Il demandait donc au Bureau de l'habiliter à intervenir à nouveau auprès de M. Töpfer pour que soit envisagée une éventuelle dérogation qui ne porterait que sur les trois mois complémentaires.

54. Le représentant de la Grèce a donné lecture de la lettre que la Ministre adjointe de l'environnement de son pays, Mme Zissis, avait également adressée le 25 septembre 2002 à M. Töpfer pour faire la même demande en soulignant que la Grèce, qui allait assumer la présidence de l'UE pendant le premier semestre de 2003, tenait à la continuité des travaux du PAM jusqu'à l'achèvement de la prochaine réunion ordinaire pour la mise en œuvre du développement durable dans la région. Les autres membres du Bureau ont apporté leur plein appui à la demande de la Ministre grecque et à celle du Président, et ils ont invité ce dernier à la réitérer en leur nom.

55. Dans le même contexte, les membres du Bureau se sont déclarés surpris par la parution, qui leur a semblé quelque peu hâtive, de l'avis de vacance de poste du Coordonnateur qui venait d'être publié par le PNUE, le 14 novembre 2002 étant fixé comme date limite du dépôt des candidatures. La réunion a estimé que la sélection des candidats et la désignation définitive de celui qui allait conduire le PAM pendant les années à venir appelaient l'information, l'association ou la consultation du Bureau dès que les candidatures seraient closes, pour que la procédure suivie le soit en toute transparence. Compte tenu du court délai qui restait imparti pour la diffusion de la vacance du poste et le dépôt des candidatures, le Président a été invité à écrire aussitôt à ses homologues ministres de l'environnement méditerranéens pour qu'ils suscitent eux-mêmes des candidatures valables dans leur pays respectif.

56. Le Coordonnateur a annoncé le départ, sur sa demande, de M. Humberto Da Cruz, Administrateur du Programme. Le dépôt des candidatures à ce poste étant clos depuis le 22 juillet 2002, trois candidats avaient été sélectionnés. M. Chabason a, au nom du PAM, remercié M. Da Cruz pour son concours appréciable, et notamment pour les relations de confiance qu'il avait su instaurer avec les ONG. Le Bureau s'est associé aux remerciements du Coordonnateur.

## **DÉCISIONS**

## A. Questions financières

### *Versement des contributions*

Le Bureau a décidé d'envisager les améliorations suivantes aux procédures de versement des contributions:

- **Envoi plus rapide des factures**  
Après réception du rapport de la réunion des Parties contractantes (qui contient le budget approuvé), le BFMS devrait aviser les pays en décembre au plus tard (autrement dit dans le mois suivant la réunion des PC) et en octobre-novembre de la première année pour les contributions relatives à la deuxième année de l'exercice.
- **Mécanisme plus rapide de versement des contributions au sein des pays:**  
Les Parties devraient prendre toutes les dispositions nécessaires pour que leurs contributions soient versées au cours du premier trimestre de l'année et, au plus tard, à la fin du premier semestre de l'année en question.
- **Relance plus stricte**  
Au besoin, l'Unité MED devrait effectuer une relance systématique de chaque Point focal national, et ce tous les deux mois.

### *Utilisation de l'euro*

Le Bureau a rappelé la recommandation de la dernière réunion des Parties contractantes selon laquelle l'euro serait à l'avenir utilisé comme monnaie de compte au sein du PAM.

Ayant pris connaissance des contacts établis par l'Unité de coordination et de l'état des discussions avec les services concernés des Nations Unies, il a rappelé la nécessité d'une application stricte de la décision des Parties.

À cet effet, le prochain budget, les appels de contribution et l'essentiel des opérations financières du PAM devraient s'effectuer en euros.

Un compte en euros devrait être ouvert au sein du Fonds d'affectation spéciale afin de faciliter les transactions.

## B. Questions de personnel

- Le Bureau a exprimé à l'unanimité le souhait que le mandat du Coordonnateur actuel du PAM soit prorogé jusqu'en décembre 2003 pour lui permettre d'assumer, dans la continuité indispensable, la préparation et le déroulement de la prochaine réunion des Parties contractantes (novembre 2003).  
Le Président a été invité à intervenir une nouvelle fois en ce sens auprès du Directeur exécutif du PNUE, en tenant compte du courrier déjà adressé par les autorités helléniques à ce sujet.
- Le Bureau a pris connaissance de l'avis de vacance du poste de Coordonnateur; il a souhaité être associé à la sélection des candidats qui devait s'effectuer dans la transparence.  
Le Président adresserait à cet effet un courrier au PNUE et un autre courrier à tous les ministres méditerranéens de l'environnement pour les inciter à rechercher et proposer dans leur pays des candidats valables pour cette fonction.

**f) Commission méditerranéenne du développement durable**

57. Le Secrétariat a présenté les sections pertinentes ci-dessus du rapport d'activité. Il a notamment fait le point sur l'état de la préparation de la stratégie méditerranéenne de développement durable. La représentante de la Syrie s'étant enquis du sort réservé à la proposition de la Turquie concernant un Centre d'activités régionales dans le domaine du tourisme durable pour laquelle le Bureau avait demandé une étude de faisabilité, le Secrétariat a précisé que cette étude avait été présentée à la réunion de la CMDD à Antalya, et qu'il avait été décidé d'envisager plutôt un programme de durée limitée, qui serait mené par la Turquie sous l'égide du PAM mais sans aucune charge financière pour celui-ci. Le représentant de la Grèce a indiqué que lors de la dernière réunion à Istanbul du Comité bilatéral gréco-turc qui se tenait tous les six mois, la partie turque avait demandé le concours de la Grèce pour la réalisation de ce programme sur le tourisme. En tout état de cause, il fallait attendre d'autres informations de la part de la Turquie pour que cette question soit à nouveau soulevée devant le Bureau

**g) Réunions du PAM**

58. Le Secrétariat a présenté la liste mise à jour des réunions du PAM prévues pour 2002 – 2003

**B. COMPOSANTES DU PAM**

**h) Prévention et maîtrise de la pollution**

- *Activités du PAS*

59. En présentant les sections du rapport d'activité consacrées au MED POL et au Programme d'actions stratégiques (PAS), le Coordonnateur a souligné le gros effort qui était consenti par le MED POL pour mobiliser tous les pays méditerranéens autour de leurs programmes nationaux de surveillance de la pollution. Cette remarque était également valable pour le calcul des bilans de base nationaux d'émissions/rejets de polluants pour l'année 2003, qui était la première étape vers l'élaboration des bilans diagnostiques nationaux (BDN) et de plans d'action nationaux (PAN) en vue des réductions de la pollution à obtenir dans le cadre du PAS. Le Bureau a souscrit à la recommandation du Secrétariat en adoptant la décision ci-dessous.

**DÉCISION**

**Le Bureau a décidé de demander instamment aux pays d'amorcer, en coopération avec le Secrétariat, le processus d'établissement de leur bilan de base national d'émissions/rejets de polluants pour 2003, lequel devait servir de point de départ à l'obtention progressive des réductions de la pollution prévues par le PAS.**

60. À propos de la pollution d'origine maritime, le Coordonnateur a appelé l'attention du Bureau sur la préparation d'une manifestation originale, inédite même, et qui marquerait un moment important de la vie du PAM en 2003 - une «conférence régionale sur la mise en œuvre de MARPOL 73/78 dans la région méditerranéenne». Ce serait la première fois que le point serait fait sur cette question au niveau de la Région. La conférence était organisée avec le concours du Ministère hellénique de la marine marchande, en liaison avec le REMPEC; l'OMI y participerait en la personne de son Secrétaire-général. Elle réunirait des représentants des pays, des

organisations professionnelles, des associations de la navigation de plaisance, et elle était prévue à Athènes au premier semestre 2003.

**i) Programme d'aménagement côtier**

61. Le Président a invité le Directeur du CAR/PAP à présenter une communication sur «la situation des projets PAC, sur la base de la documentation antérieure et des études de faisabilité, afin de diagnostiquer les problèmes, les obstacles rencontrés et les enseignements tirés». Cette communication était faite conformément à une demande du Bureau formulée lors de sa dernière réunion de Damas de mars 2002.

62. M. Ivica Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a fait l'historique des projets PAC depuis le démarrage du programme en 1989, il a posé les grands principes de leur réalisation, basés essentiellement sur la gestion intégrée des zones côtières et la mobilisation sur le terrain de l'expertise de toutes les composantes du PAM, et il a brièvement retracé les huit projets achevés (littoral albanais, baie de Kastela, Rhodes, littoral syrien, baie d'Izmir, Fuka-Matrouh, Sfax et littoral israélien). Le PAC «Malte» entrait dans sa phase finale, les PAC «Liban » et «Algérie » démarraient. Des études de faisabilité avaient été achevées pour un PAC «Slovénie» et pour un PAC «Chypre», et une autre était commandée pour un PAC «Maroc». Enfin, l'Espagne demandait un PAC pour la «mar Minor» de la région de Murcie.

63. Puis M. Trumbic a analysé les principales déficiences relevées au fil des années dans l'exécution de ces projets, qui avaient fait l'objet de diverses réunions et ateliers. La principale de ces déficiences était la disproportion entre la portée légitime de ces projets et le montant des ressources qui leur étaient allouées, d'où, le plus souvent, une absence de suivi qui faisait perdre, avec le temps, le bénéfice des actions entreprises. Il convenait donc de réduire la durée d'exécution des projets, d'y associer plus étroitement le secteur privé, les ONG et le grand public, d'améliorer la coordination et l'intégration des activités menées par les composantes du PAM, de renforcer les capacités et les activités de formation sur place, d'accroître la synergie avec d'autres acteurs comme le METAP et la CE..Enfin une nouvelle génération de PAC était à l'étude; ces projets associeraient un PAC national, un PAC sous-régional et un PAC transfrontalier pour accroître la portée territoriale des actions.

64. Après avoir remercié M.Trumbic de sa communication, les membres du Bureau ont engagé un débat nourri sur la question des PAC. Tout en reconnaissant que ceux-ci étaient une réussite incontestable du PAM, ils ont été unanimes à considérer que, dans le même temps, cette réussite laissait les pays insatisfaits, faute d'un suivi effectif qui eût permis d'avoir des retombées concrètes dans les zones concernées. Au bout du compte, il semblait que des études excellentes pour l'aménagement du littoral restaient dans les tiroirs, ce qui représentait un gaspillage de fonds et d'expertise. De plus, ce fossé entre l'attente des pays et les bénéfices réels de la mise en œuvre, par manque de financement, engendrait un sentiment de frustration parmi les collectivités territoriales. Fallait-il limiter la taille des projets? Mieux les cibler? Hiérarchiser les priorités qui en ressortaient? Ou ne pouvait-on faire en sorte que la garantie d'un suivi soit en quelque sorte un préalable à tout nouveau PAC?

65. Le Directeur du CAR/PAP a répondu que si rien de tel n'était encore officialisé, il était possible d'inclure à l'avenir, dans tout nouvel accord de PAC, une clause prévoyant la démarche à adopter pour le suivi, avec un échéancier, des



financements, etc. Mais cela impliquerait pour certains pays des engagements qu'il leur serait difficile de tenir, à moins de faire appel à des fonds extérieurs, les crédits inscrits au budget du PAM étant tout juste suffisants pour l'exécution des projets proprement dits.

66. Un participant a rappelé qu'à l'origine les PAC avaient été conçus comme des projets pilotes avec une mobilisation de toutes les composantes du PAM sur une zone donnée. Il n'avait pas alors été question que le PAM assure un suivi. C'était un véritable tournant qu'il fallait prendre maintenant en s'ouvrant à d'autres perspectives, comme le Partenariat euro-med. Pour un autre représentant, il était exclu que le PAM se charge du suivi. C'était aux pays concernés eux-mêmes qu'il incombait de le faire, en recherchant des donateurs, en prévoyant des investissements, etc.

67. À ce point du débat, le Coordonnateur a estimé que les principaux éléments de l'analyse venaient d'être clairement posés. Au départ, l'objectif des PAC avait été de tester une vision globale et appliquée du PAM et la faisabilité d'actions de gestion intégrée sur le terrain. Mais pour les pays - et c'est ce qui expliquait leur intérêt pour ces projets - il ne s'agissait évidemment pas seulement de démontrer l'efficacité du PAM sur le terrain mais, de manière plus réaliste, de traduire ces projets en des exercices pratiques d'aménagement de leur propre territoire. Si l'on s'en tenait à l'objectif initial, il suffirait donc de clore l'exercice en publiant des lignes directrices. Mais les pays voulaient autre chose aujourd'hui, et le PAM n'était pas armé financièrement pour répondre à leurs attentes, car on butait sur des questions de mise en œuvre comme le financement de stations d'épuration, de réseaux d'assainissement, de mesures contre l'érosion, de la protection des sites, etc. Le PAM s'était donc employé à répondre à ces préoccupations en soumettant à MEDA un projet régional qui comportait deux volets - juridique pour l'aide à la législation sur le littoral - et opérationnel pour donner suite à toute une série de PAC de pays éligibles. Cependant, ce projet n'avait pas été retenu. Le PAM avait tiré de cet échec la leçon que c'était aux pays et non à l'Unité MED de proposer leurs projets, le PAM se donnant pour mission, afin d'appuyer ces derniers, d'établir un lien avec l'UE et le Partenariat, conformément aux recommandations de la «Déclaration d'Athènes».

68. Restait une autre question que l'on n'avait pas encore soulevée: fallait-il lancer de nouveaux PAC? Selon M. Chabason, il paraissait évident que les pays le souhaitaient vivement. Quelques pays au patrimoine naturel et culturel encore peu exploité et qui souhaitaient s'ouvrir au tourisme pourraient légitimement revendiquer un PAC, tout comme d'autres au littoral déjà très urbanisé. Mais fallait-il continuer à faire se succéder des PAC, avec épisodiquement des lignes directrices, des recommandations ou des livres blancs de nature somme toute assez académique? La question était sérieuse, à voir les projets touristiques gigantesques qui éclosaient un peu partout, les pressions qui s'exerçaient pour une urbanisation à outrance du littoral - et à laquelle tous les pays avaient leur part - pour qu'on ne forge pas dans les prochaines années, au-delà des actions ponctuelles de terrain, une vision commune plus stratégique, ambitieuse et contraignante de l'aménagement des zones côtières. Le PAM avait vocation à le faire. Cela pourrait revêtir la forme d'un protocole - pour lequel une étude de faisabilité avait été demandée à la réunion de Monaco - ou d'un PAS «littoral». La question méritait en tout cas d'être inscrite à la prochaine réunion des Parties contractantes.

69. À propos de la proposition de l'Espagne de lancer un PAC pour la lagune «Mar Menor» de la région de Murcie, le Directeur du CAR/PAP a indiqué qu'il s'agissait d'un projet pilote spécifique, le premier PAC envisagé dans un grand pays développé de la rive Nord, et que, pour cette raison, il ne devrait pas entraîner de

charges financières pour le PAM ni de ponction importante sur les ressources humaines des CAR qui avaient encore d'autres PAC à exécuter. Sous cette réserve, et la décision de lancement du PAC revenant aux Parties contractantes, le Bureau a considéré qu'il pouvait donner son accord au lancement d'une étude de faisabilité pour ce PAC.

70. Le Président ayant récapitulé les principaux points du débat sur lesquels un accord s'était dégagé, la réunion a approuvé la décision ci-après sur le Programme d'aménagement côtier.

## DÉCISION

- Suite à la présentation du Directeur du CAR/PAP, les membres du Bureau se sont tous déclarés en faveur de la poursuite des Programmes d'aménagement côtier qui représentaient, pour les pays bénéficiaires, une occasion unique de tirer parti sur le terrain de l'expertise de toutes les composantes du PAM.
- Toutefois, la réunion a insisté sur les déficiences que l'on relevait dans le suivi des programmes. Pour y remédier, elle a proposé qu'à l'avenir, dans les nouveaux accords de PAC qui seraient conclus, il y ait une clause sur le suivi et le financement appropriés. Il revenait aux pays de présenter des projets concrets, et au PAM de servir de pont avec les institutions européennes et internationales de financement. Il a également été décidé que le Secrétariat élaborerait un document de nature politique sur une vision générale du Programme d'aménagement côtier, à soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes.
- Le Bureau a donné son accord de principe à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le PAC proposé par l'Espagne pour le Mar Menor (région de Murcie) et sur lequel devrait se prononcer la réunion des Parties contractantes. Selon l'avis du Bureau, un tel PAC ne devrait pas entraîner pour le PAM de charges financières et l'affectation de ressources humaines qui ne seraient pas compatibles avec la poursuite des autres PAC.

### j) Aires spécialement protégées

71. Le Secrétariat a présenté la section pertinente ci-dessus de son rapport d'activité. S'agissant de la proposition du Gouvernement de Catalogne «*d'offrir au PAM la possibilité d'utiliser un Centre pour les ASP récemment créé pour coopérer avec le CAR/ASP au suivi et à la mise en œuvre des ASPIM*», un représentant a fait observer que c'était la première fois, à sa connaissance, qu'une telle proposition était faite et que, sans mettre en doute son intérêt pour la biodiversité, mais pour éviter toute interprétation abusive des liens ainsi tissés avec le PAM, le Bureau devrait, à sa prochaine réunion, prendre connaissance du mémorandum d'accord qui serait signé avec ce Centre et l'approuver. L'expression «*coopérer au suivi et à la mise en œuvre des ASPIM*», qui relevait d'un volet juridique du Protocole «ASP», était à éviter. La réunion a souscrit à cet avis

## DÉCISION

**S'agissant de la proposition du Gouvernement de Catalogne d'offrir au PAM un centre destiné à coopérer avec le CAR/ASP au suivi et à la mise en œuvre dans le domaine des aires protégées, la réunion a demandé au Secrétariat d'établir**

une proposition plus détaillée qui pourrait servir à mettre au point un mémorandum d'accord qui serait soumis au Bureau lors de sa prochaine réunion.

**k) Environnement et développement**

72. Le Secrétariat a présenté cette section du rapport laquelle n'a soulevé aucune question particulière des participants.

**Point 4 de l'ordre du jour :**                    **Préparation de la prochaine réunion des Parties contractantes**

73. Le Coordonnateur a indiqué que, compte tenu du laps de temps nécessaire entre la réunion des PFN qui se tiendrait en septembre 2003 et la réunion des Parties, cette dernière devrait avoir lieu au cours de la dernière semaine de novembre ou début décembre 2003. Elle serait accueillie par la Municipalité de Catane (Sicile).

74. M. Chabason a rappelé qu'au cours des dernières années le Secrétariat s'était employé à améliorer la présentation et la lisibilité des documents destinés aux réunions des Parties contractantes, à rationaliser la présentation du budget. Il était désormais acquis que la réunion des PFN devait être saisie de l'ensemble des documents et de tous les détails techniques, la réunion des PC étant essentiellement destinée à se pencher et à se prononcer sur les grandes questions politiques. Pour la prochaine réunion de Catane, le Secrétariat avait décidé d'innover en découpant le gros rapport d'avancement habituel du Directeur exécutif en six catégories de documents à finalité bien distincte : I) scientifique ou d'évaluation ii), rapports d'activité; iii) évaluations de CAR; iv) documents de stratégie, v) projet de recommandations de la CMDD; vi) et documents budgétaires.

75. Sans soulever d'objection de principe à ce découpage, un représentant a estimé que, d'un point de vue purement pratique de manipulation, consultation et référence, cette multiplication de documents par thèmes pourrait compliquer la tâche des participants. Deux autres participants ont jugé qu'il y avait en général trop de recommandations des Parties contractantes et que l'on mettait au même niveau hiérarchique des recommandations politiques s'adressant aux PC ou à d'autres institutions et des recommandations d'exécution ou «d'affaires courantes» qui s'adressaient au Secrétariat et qui étaient plutôt à considérer comme des «instructions». En réponse il a été indiqué que seule la réunion des PC était habilitée à décider, même sur les questions techniques et secondaires, et que les recommandations étaient par conséquent à prendre «en bloc», faute de quoi on risquait de créer de la confusion. Enfin, le statut des recommandations de la CMDD n'était pas très clair: elles étaient d'abord des recommandations de la CMDD aux Parties contractantes avant de devenir, une fois approuvées par celles-ci des recommandations de la CMDD tout court

76. Le Coordonnateur, résumant l'esprit du débat, a jugé que la formule adoptée à la réunion des PC à Monaco était assez satisfaisante : c'était bien la réunion ministérielle qui se prononçait sur l'ensemble des recommandations, mais on lui avait soumis d'une part une série de recommandations d'ordre technique approuvées par les PFN et qu'elle avait entérinées sans débat, et d'autre part une série de recommandations à caractère politique qui avaient fait l'objet de ses délibérations. Une telle formule devrait aussi permettre de réduire la durée de la réunion des PC, car l'agenda environnemental international devenait trop chargé pour que des ministres s'absentent plusieurs jours. Quant aux recommandations

adressées au Secrétariat, elles étaient plutôt à ranger sous le vocable de «décisions». Pour ce qui était du statut des recommandations de la CMDD, il était effectivement à reconsidérer, et le Secrétariat allait rechercher une autre formule.

**Point 5 de l'ordre du jour:**                    **Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

77. Le Secrétariat a indiqué que la prochaine réunion du Bureau devrait se situer approximativement dans six mois et qu'elle aurait un ordre du jour chargé avec la préparation du budget, l'évaluation générale du PAM, la préparation de Catane. La date précise serait à déterminer ultérieurement en concertation avec tous les membres du Bureau. La représentante de la Bosnie-Herzégovine a annoncé que son pays offrait d'accueillir la réunion à Sarajevo.

**DÉCISION**

**Le Bureau a accepté avec gratitude l'offre généreuse de la Bosnie-Herzégovine d'accueillir la prochaine réunion du Bureau à Sarajevo. Il a été convenu que la date de la réunion devrait se situer entre la mi-avril et la mi-mai 2003 et qu'elle serait fixée ultérieurement en concertation avec tous les membres.**

**Point 6 de l'ordre du jour:**                    **Questions diverses**

78. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président a annoncé que Monaco organisait avec le PNUD - Genève («Alliance des villes contre la pauvreté»), du 31 mars au 2 avril 2003, une rencontre de villes méditerranéennes sur le thème «Expériences des villes méditerranéennes en matière de lutte contre la pauvreté». Ce thème pouvait intéresser la CMDD dans le cadre de son recentrage sur le Plan d'action de Johannesburg.

79. Monaco avait également engagé une réflexion sur les problèmes posés par le développement des activités de plaisance, de concert avec l'Institut du droit économique de la mer (INDEMER). Ces problèmes n'allaient cesser de gagner en ampleur en Méditerranée et d'avoir notamment des incidences sur l'aménagement et la gestion du littoral. Il apparaissait, au vu des premières études, que ces problèmes pourraient faire l'objet d'un protocole juridique qui trouverait éventuellement sa place au sein du système de Barcelone. Pour l'heure, le Président livrait à titre informel ces idées que le Gouvernement monégasque et l'INDEMER avaient tirées de leurs travaux, mais à la prochaine réunion de Sarajevo, et après une première concertation technique avec le Secrétariat de la Convention de Barcelone, il pourrait sans doute faire état d'une proposition plus détaillée qui serait ensuite transmise aux Parties contractantes.

**Point 7 de l'ordre du jour:**                    **Clôture de la réunion**

80. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 18 octobre 2002, à 16 h 45.

**ANNEXE I**

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS**

**MONACO  
MONACO**

**President**

**S.E. M. Bernard Fautrier**

Ministre Plénipotentiaire  
Chargé de la Coopération Internationale pour  
l'Environnement et le Développement  
"Villa Girasole"  
16 Blv. de Suisse  
MC-98000 Monaco-Ville  
Monaco

Tel : +377-93-158333

Fax : +377-93-158888

E-mail : bfautrier@gouv.mc

**M. Patrick Van Klaveren**

Conseiller Technique  
Direction des Relations Exterieures  
Le Conseille Technique du Ministre Plénipotentiaire  
chargé de la Coopération Internationale pour  
l'Environnement et le Développement  
"Villa Girasole"  
16 Blv. de Suisse  
MC-98000 Monaco-Ville  
Monaco

Tel : +377-93-158148

Fax : +377-93- 509591

E-mail : pvanklaveren@gouv.mc

**GREECE  
GRECE**

**Vice-President**

**M. Alexander Lascaratos**

MAP Liaison Officer  
Assistant Professor of Oceanography  
University of Athens  
Building Phys-V  
Panepistimioupolis  
GR-157 84 Athens  
Greece

Tel: +30-10-72 76 839/72 76 933

Fax: +30-10-72 95 282

E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

**SLOVENIA  
SLOVENIE**

**Vice-President  
Mr. Mitja Bricelj**  
Advisor to the Government  
Ministry for Environment and Spatial Planning  
Dunajska 48  
SI-1000 Ljubljana  
Slovenia

Tel : +386-1-4787384  
Fax : +386-1-4787420  
E-mail : mitja.bricelj@gov.si

**SYRIAN ARAB REPUBLIC  
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

**Vice-President  
Ms Reem Abed Rabboh**  
Director, Water Resources Management  
Department  
Ministry of State for Environmental Affairs  
Tolyani Street  
Damascus  
Syrian Arab Republic

Tel : + 963-11-3336027  
Fax : + 963-11-3335645  
E-mail : env-min@net.sy

**Mr. Ozainah Al-Jundi**  
Ministry of State for Environmental Affairs  
Tolyani Street  
Damascus  
Syrian Arab Republic

Tel : + 963-11-3341474  
Fax : + 963-11-3335645  
E-mail : env-min@net.sy

**ALGERIA  
ALGERIE**

**Vice-President  
M. Mohammed Si Youcef**  
Directeur Général de l'Environnement  
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de  
l'Environnement  
rue des Quatre Canons  
Alger 16000  
Algérie

Tel : + 213-21-43 28 09  
Fax : + 213-21-43 28 62

**BOSNIA & HERZEGOVINA  
BOSNIE-HERZEGOVINE**

**Rapporteur  
Ms. Fatima Hadzibegic**

Assistant Minister  
Federal Ministry of Physical Planning &  
Environment  
M. Tita 9A  
71000 Sarajevo  
Bosnia & Herzegovina

Tel : +387-33-219908  
Fax : +387-33-663548  
E-mail: fatimaha@bih.net.ba

**UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
(MAP)  
PNUE/UNITE DE COORDINATION DU  
PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE (PAM)**

**Mr. Lucien Chabason**

Coordinator  
P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Av.  
116 10 Athens  
Greece

Tel: +30-10-7273100 (switchboard)  
Tel: +30-10-7273101 (direct)  
Fax: +30-10-7253196/7  
E-mail: chabason@unepmap.gr

**Mr. Humberto Da Cruz**

Programme Officer  
P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Av.  
116 10 Athens  
Greece

Tel: +30-10-7273115  
Fax: +30-10-7253196/7  
E-mail: dacruz@unepmap.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME  
(PAP/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DU PROGRAMME D' ACTIONS  
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

**Mr Ivica Trumbic**

Director  
Priority Actions Programme  
Regional Activity Centre (PAP/RAC)  
11 Kraj Sv. Ivana  
21000 Split  
Croatia

Tel: 385-21-343499  
Fax: 385-21-361677  
E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr  
Web: <http://www.PAP-THECOASTCENTRE.org>





## ANNEXE II

### Relevé de décisions de la réunion du Bureau à Monaco

(17-18 octobre 2002)

#### 1. État des ratifications

- Le Bureau a décidé que son Président adresserait aux Points focaux nationaux du PAM une lettre leur rappelant qu'une fois achevé un processus de ratification dans leur pays respectif, ils étaient tenus d'en aviser aussitôt l'État dépositaire de manière à ce que ce dernier puisse établir un état à jour des ratifications de la Convention et de ses Protocoles.
- S'agissant du Protocole "ASP et biodiversité", le Bureau a rappelé également que sa ratification concernait à la fois le Protocole et ses annexes, qui formaient un tout indissociable. Le Président enverrait une lettre à ce sujet aux Parties contractantes, et notamment à l'État dépositaire.

#### 2. Système de rapports

Le Bureau a souligné l'importance de l'exercice test entrepris sur une base volontaire par plusieurs pays, ce qui permettrait d'instaurer au sein du PAM un système de rapports en vue de l'application effective, dans un proche avenir, des instruments juridiques modifiés et nouveaux du PAM. Un tel système devrait être rationnel et cohérent avec celui des autres conventions environnementales régionales ou internationales.

#### 3. Responsabilité et réparation des dommages

Le Bureau a pris note de l'analyse de la question de la responsabilité et de la réparation des dommages figurant à l'annexe II du rapport d'avancement. Il a invité le Secrétariat à convoquer une réunion d'un groupe d'experts restreint qui, après un examen approfondi, ferait rapport à la prochaine réunion du Bureau sur l'opportunité et la faisabilité d'un dispositif juridique méditerranéen dans ce domaine.

#### 4. Système de surveillance pour l'application effective des instruments juridiques du PAM

Sur la base des propositions figurant à l'annexe III du rapport d'activité du Secrétariat, le Bureau a invité le Secrétariat à lui soumettre, à sa prochaine réunion, une proposition sur la composition et la méthode de travail du comité technique envisagé qui aurait pour mission de traiter de difficultés liées à l'application des instruments juridiques du PAM. Ce comité serait établi sur une base non juridictionnelle.

La décision finale serait du ressort de la prochaine réunion des Parties contractantes.

#### 5. Évaluation du PAM

Le Bureau a invité le Secrétariat à mettre en place le plus rapidement possible un "groupe de réflexion" chargé d'élaborer l'évaluation globale du PAM demandée par les Parties contractantes à leur réunion de Monaco.

Le groupe aurait la composition suivante:

- le Président du Bureau des Parties contractantes (Monaco)
- un représentant d'un pays méditerranéen membre de l'UE (Grèce)
- un représentant d'un pays du sud ou de l'est de la Méditerranée (Syrie)

- un représentant d'un pays méditerranéen inclus dans le prochain élargissement de l'UE (Slovénie); et
- deux experts qui seraient désignés par le Secrétariat.

Le groupe pourrait consulter des OIG et des ONG et il axerait son évaluation:

- sur une démarche prospective
- sur un ajustement du PAM et en particulier de la CMDD à l'après-Johannesburg en prenant en compte dans sa réflexion les délibérations de la "task force" sur l'avenir de la CMDD
- sur l'insertion du PAM dans le contexte européen (Partenariat euromed, législation de l'UE, etc.)
- sur les conditions d'une implication plus marquée du PAM dans des activités d'assistance technique aux pays.

Un premier rapport d'étape serait soumis au Bureau à sa prochaine réunion, pour transmission à la réunion des Parties contractantes.

## **6. Deuxième conférence euro-méditerranéenne sur l'environnement**

Le Bureau s'est félicité du contenu de la «Déclaration ministérielle d'Athènes» (juillet 2002), qui marquait une réelle volonté de coopération accrue entre le Partenariat euro-med et le PAM et reconnaissait, entre autres, le rôle de ce dernier et de la CMDD dans l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne du développement durable.

Le Secrétariat a été invité à nouer avec la Commission européenne tous les contacts nécessaires pour que la volonté exprimée dans la Déclaration se traduise en actions concrètes.

Une lettre serait également adressée en ce sens a Autorités de la Commission par le Président du Bureau.

## **7. Sommet de la Terre**

Une lettre serait adressée par le Président au réseau d'ONG MIO-ECSDE pour le remercier d'avoir organisé, en marge du Sommet de Johannesburg, une manifestation méditerranéenne qui avait connu un grand succès.

## **8. Liste des partenaires du PAM**

Le Bureau a examiné et approuvé la nouvelle liste des partenaires du PAM, avec les critères communs et complémentaires adoptés pour leur inscription ou leur maintien sur la liste. En conséquence, il a approuvé également le retrait de la liste des quinze organisations ne répondant pas à ces critères.

## **9. Questions financières et de personnel**

### **A. Questions financières**

#### *Versement des contributions*

Le Bureau a décidé d'envisager les améliorations suivantes aux procédures de versement des contributions:

- Envoi plus rapide des factures  
Après réception du rapport de la réunion des Parties contractantes (qui contient le budget approuvé), le BFMS devrait aviser les pays en décembre au plus tard (autrement dit dans le mois suivant la réunion des PC) et en octobre-novembre de la première année pour les contributions relatives à la deuxième année de l'exercice.
- Mécanisme plus rapide de versement des contributions au sein des pays:

Les Parties devraient prendre toutes les dispositions nécessaires pour que leurs contributions soient versées au cours du premier trimestre de l'année et, au plus tard, à la fin du premier semestre de l'année en question.

- Relance plus stricte  
Au besoin, l'Unité MED devrait effectuer une relance systématique de chaque Point focal national, et ce tous les deux mois.

#### *Utilisation de l'euro*

Le Bureau a rappelé la recommandation de la dernière réunion des Parties contractantes selon laquelle l'euro serait à l'avenir utilisé comme monnaie de compte au sein du PAM.

Ayant pris connaissance des contacts établis par l'Unité de coordination et de l'état des discussions avec les services concernés des Nations Unies, il a rappelé la nécessité d'une application stricte de la décision des Parties.

À cet effet, le prochain budget, les appels de contribution et l'essentiel des opérations financières du PAM devraient s'effectuer en euros.

Un compte en euros devrait être ouvert au sein du Fonds d'affectation spéciale afin de faciliter les transactions.

#### **B. Questions de personnel**

- Le Bureau a exprimé à l'unanimité le souhait que le mandat du Coordonnateur actuel du PAM soit prorogé jusqu'en décembre 2003 pour lui permettre d'assumer, dans la continuité indispensable, la préparation et le déroulement de la prochaine réunion des Parties contractantes (novembre 2003).
- Le Président a été invité à intervenir une nouvelle fois en ce sens auprès du Directeur exécutif du PNUE, en tenant compte du courrier déjà adressé par les autorités helléniques à ce sujet.
- Le Bureau a pris connaissance de l'avis de vacance du poste de Coordonnateur; il a souhaité être associé à la sélection des candidats qui devait s'effectuer dans la transparence.
- Le Président adresserait à cet effet un courrier au PNUE et un autre courrier à tous les ministres méditerranéens de l'environnement pour les inciter à rechercher et proposer dans leur pays des candidats valables pour cette fonction.

#### **10. Activités du PAS**

Le Bureau a décidé de demander instamment aux pays d'amorcer, en coopération avec le Secrétariat, le processus d'établissement de leur bilan de base national d'émissions/rejets de polluants pour 2003, lequel devait servir de point de départ à l'obtention progressive des réductions de la pollution prévues par le PAS.

#### **11. Programme d'aménagement côtier**

- Suite à la présentation du Directeur du CAR/PAP, les membres du Bureau se sont tous déclarés en faveur de la poursuite des Programmes d'aménagement côtier qui représentaient, pour les pays bénéficiaires, une occasion unique de tirer parti sur le terrain de l'expertise de toutes les composantes du PAM.
- Toutefois, la réunion a insisté sur les déficiences que l'on relevait dans le suivi des programmes. Pour y remédier, elle a proposé qu'à l'avenir, dans les nouveaux accords de PAC qui seraient conclus, il y ait une clause sur le suivi et le financement appropriés. Il revenait aux pays

de présenter des projets concrets, et au PAM de servir de pont avec les institutions européennes et internationales de financement. Il a également été décidé que le Secrétariat élaborerait un document de nature politique sur une vision générale du Programme d'aménagement côtier, à soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes.

- Le Bureau a donné son accord de principe à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le PAC proposé par l'Espagne pour le Mar Menor (région de Murcie) et sur lequel devrait se prononcer la réunion des Parties contractantes. Selon l'avis du Bureau, un tel PAC ne devrait pas entraîner pour le PAM de charges financières et l'affectation de ressources humaines qui ne seraient pas compatibles avec la poursuite des autres PAC.

#### **12. Activités du CAR/ASP**

S'agissant de la proposition du Gouvernement de Catalogne d'offrir au PAM un centre destiné à coopérer avec le CAR/ASP au suivi et à la mise en œuvre dans le domaine des aires protégées, la réunion a demandé au Secrétariat d'établir une proposition plus détaillée qui pourrait servir à mettre au point un mémorandum d'accord qui serait soumis au Bureau lors de sa prochaine réunion.

#### **13. Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

Le Bureau a accepté avec gratitude l'offre généreuse de la Bosnie-Herzégovine d'accueillir la prochaine réunion du Bureau à Sarajevo. Il a été convenu que la date de la réunion devrait se situer entre la mi-avril et la mi-mai 2003 et qu'elle serait fixée ultérieurement en concertation avec tous les membres.

### ANNEXE III

#### ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU BUREAU (Monaco, 17-18 octobre 2002)

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- 3) Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Damas, 18-19 mars 2002)
  - a) *Questions juridiques:*
    - Document non officiel actualisé et documents comparatifs en arabe
    - État des ratifications de la Convention de Barcelone et des Protocoles;
    - Mise en œuvre du système de rapports;
    - Responsabilité et indemnisation des dommages;
    - Appui du PAM aux pays sur les questions juridiques;
    - Système de surveillance pour l'application effective du PAM.
  - b) *Questions institutionnelles:*
    - Évaluation du PAM
    - Suivi de l'évaluation du CAR/PB, du CAR/PAP, des Sites historiques, du CAR/ASP et du REMPEC.
  - c) *Coopération:*
    - Deuxième conférence euro-méditerranéenne sur l'environnement - Perspectives de coopération pour le PAM
    - Le Sommet de Johannesburg - Enseignements pour le PAM
  - d) *Partenaires:*
    - Examen de la liste de partenaires.
  - e) *Questions financières et de personnel*
    - Amélioration des mécanismes de versement des contributions.

- État de l'exécution financière du programme et du budget du PAM
  - Utilisation de l'euro dans les activités et le budget du PAM
- f) *Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)*
- g) *Réunions:*
- Examen du calendrier des réunions du PAM.
- h) *Prévention et maîtrise de la pollution*
1. Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine terrestre
  2. Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine maritime
  3. Production plus propre
- i) *Programme d'aménagement côtier*
- j) *Aires spécialement protégées et biodiversité*
- k) *Environnement et développement*
- 4) Préparation de la prochaine réunion des Parties contractantes
  - 5) Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau
  - 6) Questions diverses
  - 7) Clôture de la réunion

*(Le rapport de la réunion sera établi à l'Unité MED et adressé, pour observations, au rapporteur et autres membres du Bureau)*

**ANNEX IV**

**LIST OF PARTNERS  
LISTE DES PARTENAIRES**

Advisory Committee on the Protection of the Sea	ACOPS
---	-------

Mr Viktor Sebek  
Executive Director  
11 Dartmouth Str  
London SW1H 9BN  
United Kingdom

Tel: (+44) 20 77.99.30.33  
Fax: (+44) 20 77.99.29.33  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [info@acops.org](mailto:info@acops.org)  
Website: [www.acops.org](http://www.acops.org)

Amici Per la Vita Onlus
-------------------------

Mr Sergio Illuminato  
President  
Via delle Alpi, 30  
Rome 198  
Italy

Tel: (+39) 06 85.35.48.14  
Fax: (+39) 06 88 44. 719  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [amiciperlavita@anci.it](mailto:amiciperlavita@anci.it)  
Website: [www.anci.it/amiciperlavita](http://www.anci.it/amiciperlavita)

mobile 39.339.665.80.25

Amigos del Mediterraneo
-------------------------

Mr Alfredo Blasco  
President  
c/sierra Bermeja 40, 8oD  
Madrid 28018  
Spain

Tel: 34-627.58.86.25 and 619.24.07.28  
Fax:  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [mediterraneo@ecodesarrollo.org](mailto:mediterraneo@ecodesarrollo.org)  
Website:

AMWAJ for the Environment

AMWAJ for the Environment

Mr Malek Ghandour  
General Secretary  
Verdun Str  
Jaber Building  
Beirut  
Lebanon  
Tel: (+961) 1 79.11.40  
Fax: (+961) 7 76.01.62  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: amwajenvt@hotmail.com  
Website: www.amwajenvt.com.lb

Arab Network for Environment and Development

RAED

Mr Emad Adly  
General Coordinator  
P.O. Box 2  
Zahraa el Maadi  
Zahra El-Maadi St  
Masaken Maser Leltaameer  
Cairo  
Egypt

Tel: (+202) 516.15.19 and 516.12.45  
Fax: (+202) 516.29.61  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: aoye@link.net  
Website:

Arab Office for Youth and Environment

AOYE

Mr Emad Adly  
General Coordinator  
P.O.Box 2 Magles el Shaab  
Zahraa el Maadi  
Zahra El-Maadi St  
Masaken Maser Leltaameer  
Cairo  
Egypt

Tel: (+202) 516.15.19 and 516.12.45  
Fax: (+202) 516.29.61  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: aoye@link.net  
Website:



Association des Chambres de Commerce et d'Industrie Méditerranéens
--

Mr Anwar Zibaoui  
Responsible for the General Secretariat  
Cambra Oficial de Comerç, Industria i Navigacio de Barcelona  
Av. Diagonal, 452 - 454  
Barcelona 8006  
Spain

Tel: (+34) 93 416.94.00  
Fax: (+34) 93 416.07.35  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [ascamesecretariat@mail.cambrabcn.es](mailto:ascamesecretariat@mail.cambrabcn.es)  
Website:

Association for Forest Development and Conservation	AFDC
---	------

Mr Akram Shehayeb  
President  
Mr Monir Bu Ghanem  
Programme Officer  
Ramlieh  
Aley  
Lebanon

Tel: (+961) 5 28.04.30  
Fax: (+961) 5 28.04.30  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [afdc@afdc.org.lb](mailto:afdc@afdc.org.lb)  
Website: [www.afdc.org.lb](http://www.afdc.org.lb)

Association Internationale Forêts Méditerranéennes	AIFM
--	------

M. Mohamed Labri Chakroun  
Président  
M. Denys Poulet  
Chargé de mission  
14, rue Louis Astouin  
Marseille 13002  
France

Tel: (+33) 04 91.90.76.70  
Fax: (+33) 04 91.90.71.62  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [info@aifm.org](mailto:info@aifm.org)  
Website: [www.aifm.org](http://www.aifm.org)

Association Monégasque pour la Protection de la Nature

AMPN

M. Alexandre Bordero  
Président  
7 rue de la Colle  
Les Arbousiers  
Monaco 98000  
Monaco

Tel: (+377) 92 05.61.70  
Fax: (+377) 92 05.32.45  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:

Birdlife SEO

Mr Juan Criado  
Conservation Director  
Melquiades Biencinto 34  
Madrid 28053  
Spain

Tel: (+34) 91 43.40.910  
Fax: (+34) 91 434 09 11  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: seo@seo.org  
Website: www.seo.org

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes ICAMAS  
CIHEAM

M. Enzo Chioccioli  
Secrétaire Général  
11 rue Newton  
Paris 75116  
France

Tel: (+33) 01 53.23.91.00  
Fax: (+33) 01 53.23.91.00  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: secretariat@ciheam.org and zoi@ciheam.org  
Website: www.ciheam.org

Centre Internationale de Droit Comparé de l'Environnement

CIDCE

M. Michel Prieur  
President  
32 rue Turgot  
Limoges 87000  
France

Tel: (+33) 05 55.34 97.24  
Fax: (+33) 05 55 34 97 23  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: cidce@voila.fr  
Website:

Centre Méditerranéen de l'Environnement	CME
---	-----

M. Jean Batiste Lanaspeze  
Directeur  
41, cours Jean Jaurès  
Avignon 84000  
France

Tel: (+33) 04 90.27.08.61  
Fax: (+33) -04 90 86 82 19  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: cme@cme-cpie84.org  
Website: www.cmw-cpie84.org

Centro Documentazione Internazionale Parchi	CEDIP
---	-------

Mr Silvio Menghini  
Villa Demidoff  
Via Fiorentina 6  
Pratolino  
Firenze 50036  
Italy

Tel: (+39) 055 40.93.38  
Fax: (+39) 055 40.92.72  
Contact Person e-mail: silvio.menghini@unifi.it  
General e-mail: cedip.segreteria@provincia.firenze.it  
Website: www.provincia.fi.it/cedip

Chambers Group for the Development of the Greek Islands	EOAEN
---	-------

Mr H. Mihalakis  
President  
M. Georges Giourgas  
Conseiller des Affaires Européennes  
52, M. Livanou Str  
Hios 82100  
Greece

Tel: 0271 41.170  
Fax: 0271 44.722  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: eoaen@chi.forthnet.gr  
Website: www.users.forthnet.gr/chi/eoaen

UNEP/BUR/59/4  
Annex IV  
page 6

World Trade Center  
Bruxelles 1000  
Belgium

Clean Up Greece Ellada Kathari
--------------------------------

Ms Carla Baer-Manolopoulou  
President  
30 Troias Str  
Athens 11257  
Greece

Tel: 010 881.24.40  
Fax: 010 82 13 525  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [desk@cleanupgreece.org.gr](mailto:desk@cleanupgreece.org.gr)  
Website: [www.cleanupgreece.org.gr](http://www.cleanupgreece.org.gr)

Cyprus Conservation Foundation	CCF
--------------------------------	-----

Ms Artemis Yordamli  
Executive Director  
P.O.Box 50257  
Limassol 3602  
Cyprus

Tel: (+357) 25 35.86.32  
Fax: (+357) 25 35.26.57  
Contact Person e-mail: [www.conservation.org.cy](http://www.conservation.org.cy)  
General e-mail: [ccf@globalsoftmail.com](mailto:ccf@globalsoftmail.com)  
Website:

Cyprus Marine Environment Protection Association	CYMEPA
--	--------

Dr Michael Ierides  
Secretary General  
CYMEPA House  
P.O.Box 56671  
Limassol 3309  
Cyprus

Tel: (+357) 253.43.311  
Fax: (+357) 25.35.60.66  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [secretariat@cymepa.org](mailto:secretariat@cymepa.org)  
Website: [www.cymepa.org](http://www.cymepa.org)

EcoMediterrania
-----------------

Mr Rafael Madueno Sedano  
President  
C/Trafalgar, 19, 10, 1a  
Barcelona 8010  
Spain

Tel: (+34) 93 41.24.309  
Fax: (+34) 93 41 24 622  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: MEDforum@pangea.org  
Website: www.pangea.org/MEDforum

Environmental Perception
--------------------------

Mr Vassilis Kostopoulos  
Director  
36 Konstantinoupoleos Str  
Athens 162 32  
Greece

Tel: 010 76..00.685 and mobile 0932 70.05.83  
Fax:  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: info@perivalon.gr  
Website: www.perivalon.gr

Environnement et Développement au Maghreb
---

ENDA

Dr Magdi Ibrahim  
Coordinateur  
Mme Badia Sahmy  
Communication, Environment Action and Education Department  
196 Quartier OLM  
Rabat Souissi  
Morocco

Tel: (+212) 37 75 64 14 / 15  
Fax: (+212) 37 75 64 13  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: endamaghreb@enda.org.ma  
Website: www.enda.org.ma

European Environmental Bureau
-------------------------------

EEB

Mr John Hontelez  
Secretary General  
34 Boulevard de Waterloo  
Brussels 1000  
Belgium

UNEP/BUR/59/4  
Annex IV  
page 8

Tel: (+32) 2 289.10.90  
Fax: (+32) 2 289.10.99  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: info@eeb.org  
Website: www.eeb.org

European Fertilizer Manufacturers Association	EFMA
---	------

Mr Christian Pallière  
Issue Manager Agriculture and Environment  
Avenue E. Van Nieuwenhuysse 4  
Brussels 1160  
Belgium

Tel: (+32) 2 67.53.550  
Fax: (+32) 2 67.53.961  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: main@efma.be  
Website:

Fondazione Onlus International Marine Centre IMC	IMC
--	-----

Ms Silvana Vallerga  
Scientific Director  
Località Sa Mardini  
Torregrande  
Oristano 9072  
Sardinia

Tel: (+39) 0783 22027, 22032, 22136  
Fax: (+39) 0783 22002  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website: www.imc-it.org

Forum of the Mediterranean for the Environment and Sustainable Development MEDFORUM
--

Mr Muhamed Ali Abrougui  
President  
Mr Rafael Madueno  
Secretary General  
MEDFORUM Secretariat c/o EcoMediterrania  
C/Trafalgar, 19, 1o, 1a  
Barcelona 8010  
Spain

Tel: (+34) 93 41.24.309  
Fax: (+34) 93 41 24 622  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: medforum@pangea.org  
Website: www.pangea.org/MEDforum

Forum per la Laguna

Mr Aldo Manos  
President  
P.O.Box 459  
Rialto  
Venice 30124  
Italy

Tel: (+39) 041 52.12.830  
Fax: (+39) 041 52.12.831  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [forum.laguna@iol.it](mailto:forum.laguna@iol.it)  
Website:

Foundation for International Studies      FIS

Mr Leslie Agius  
Chief Executive  
St Paul Str  
Valletta VLT 07  
Malta

Tel: (+356) 21 23.41.21/2  
Fax: (+356) 21 23.05.51  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [intoff@maltanet.net](mailto:intoff@maltanet.net)  
Website: [www.um.edu.mt/intoff/fis](http://www.um.edu.mt/intoff/fis)

Friends of the Earth International

Mr Eugene Malachy Clanchy  
Friends of the Earth MEDNET Coordinator  
29 rue Blanche  
Bruxelles 1060  
Belgique

Tel: (+32) 2 542.01.81  
Fax: (+32) 2 537 55 96  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [mednet@foeeurope.org](mailto:mednet@foeeurope.org)  
Website: [www.foeeurope.org](http://www.foeeurope.org)

Calle Las Mezquitas 43  
Alicante 3550  
Spain  
(+34) 965 652.932

Friends of the Earth Middle East

Mr Gidon Bromberg  
Secretary General  
85 Nehalat Benyamin Str  
Tel Aviv 66102  
Israel

Tel: (+972) 3 56.05.383  
Fax: (+972) 3 56.04.693  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: info@foeme.org  
Website: www.foeme.org

Greenpeace International

Mr Remi Parmentier  
Political Director  
Ms Daniela Roche  
Political Unit  
Keizersgracht 176  
Amsterdam 1016 DW  
Netherlands

Tel: (+31) 20 523.62.22  
Fax: (+31) 20 523.62. 00  
Contact Person e-mail: Remi.Parmentier@diala.greenpeace.org ,  
Daniela.Rosche@ams.greenpeace.org  
General e-mail:  
Website: www.greenpeace.org

Hellenic Marine Environment Protection Association

HELMEPA

Mr Dimitris Mitsatsos  
Director General  
5 Pergamou Str  
Nea Smirni  
Athens 17121  
Greece

Tel: 010 93.26.277  
Fax: 010 93.53.847  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: helmepa@ath.forthnet.gr  
Website:

Institut Méditerranéen de l'Eau

I.M.E. MEDWAN

M. Mohamed Labri Benblidia  
Président  
Mr Hachmi Kennou



Sécretaire Général  
Les Docks - Atrium 10.3 - 10  
Place de la Joliette  
Marseille 13002  
France

Tel: (+33) 4 91.59.87.77  
Fax: (+33) 4 91 59.87.78  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [info@ime-eau.org](mailto:info@ime-eau.org)  
Website: [www.ime-eau.org](http://www.ime-eau.org)

Institut du Droit Economique de la Mer	INDEMER
--	---------

M. Jean Charles Sacotte  
Président du Conseil d'Administration  
Villa Girasolle  
16, Boulevard de Suisse  
Monaco MC 98030

Tel:  
Fax: (+377) 93.15.87.41  
Contact Person e-mail: [jsacotte@gouv.mc](mailto:jsacotte@gouv.mc)  
General e-mail: [contact@indemer.org](mailto:contact@indemer.org)  
Website:

International Association of Oil and Gas Producers	OGP
--	-----

Mr John A. Campbell  
Technical Director  
25-28 Old Burlington Str  
London W1S 3AN  
Britain

Tel: (+44) 020 72.92.06.00  
Fax: (+44) 20 74.34.37.21  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [reception@ogp.org.uk](mailto:reception@ogp.org.uk)  
Website: [www.ogp.org.uk](http://www.ogp.org.uk)

International Centre for Coastal and Ocean Policy Studies
---

Mr Adalbergo Vallega  
Programme Coordinator  
c/o University of Genoa  
Department Polis  
Stradone di S. Agostino 37  
Genoa 16123  
Italy

Tel: (+39) 10 209.5840

UNEP/BUR/59/4

Annex IV

page 12

Fax: (+39) 10 209.5840

Contact Person e-mail: vallega@polis.unige.it

General e-mail: iccops@polis.unige.it

Website:

International Centre for Coastal Resources Research
---

CIIRC
-------

Mr Javier Pineda Blanc  
Executive Secretary  
c/ Gran Capità s/n  
Campus Nord -UPC, Modul D1  
Barcelona 8034  
Spain

Tel: (+34) 9 3 280.64.00

Fax: (+34) 93 280.60.19

Contact Person e-mail:

General e-mail: ciirc@etseccpb.upc.es

Website:

International Council on Monuments and Sites
--

ICOMOS
--------

Ms Gaia Jungeblodt  
Director  
49-51 Rue de la Fédération  
Paris 75015  
France

Tel: (+33) 01 45.67.67.70

Fax: (+33) 01 45 66 06 22

Contact Person e-mail: gaiajungeblodt@icomos.org

General e-mail:

Website: international.icomos.org

International Energy Foundation
---------------------------------

Mr Mohamed A. Muntasser  
President  
P.O. Box 83617  
Tripoli  
Libya

Tel: (+218) 21 333.18.32

Fax: (+218) 21 333.18.31

Contact Person e-mail: muntasser@ief-ngo.org

General e-mail:

Website:

International Juridical Organisation for Environment and Development

Mr Mario Guttieres  
President  
3 Via Barberini  
Rome 187  
Italy

Tel: (+39) 06 47.42.117  
Fax: (+39) 06 47 45 779  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website:

International Ocean Institute IOI

Dr Iouri Oliounine  
Executive Director  
P.O. Box 3  
Gzira GZR 01  
Malta

Tel: (+356) 21 34.65.28 / 21 34.65.29  
Fax: (+356) 21 34. 65.02  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: ioimla@kemmnet.net.mt  
Website: www.ioinst.org

International Petroleum Industrial Environmental Conservation Association  
IPIECA

Mr Chris Morris  
General Secretary  
Ms Seddon-Brown Project Manager  
Monmouth House, 2nd Floor  
Westbourne Grove  
London W24UL  
United Kingdom

Tel: (+44) 020 7221 2026  
Fax: (+44) 020 7229 4948  
Contact Person e-mail: stephanie@ipieca.org  
General e-mail:  
Website: www.ipieca.org

Mancomunitat de Municipis del'Area Metropolitana de Barcelona

Mr Joan Parpal Marfà  
Secrétaire Général  
Entitat Metropolitana de Serveis Hidràulics i Tractament de Residus EMSHTR Edifici B -  
C.62, no 16-18  
sector A Zona Franca

UNEP/BUR/59/4  
Annex IV  
page 14

Edifici B - C.62, no 16-18  
Barcelona 8040  
Spain

Tel: (+34) 93 223.41.69 / 223.48.49  
Fax: (+34) 93 223.48.49  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [desurb@amb.es](mailto:desurb@amb.es)  
Website: [www.medcites.org](http://www.medcites.org) / [medcities.net](http://medcities.net)

MAREVIVO Associazione Ambientalista
-------------------------------------

Ms Rosalba Giugni  
President  
100 Lungotevere  
A. da Brescia  
Rome 196  
Italy

Tel: 39 06 32.17.149  
Fax: 39 06 32.22.564  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [marevivo@marevivo.it](mailto:marevivo@marevivo.it)  
Website: [www.marevivo.it](http://www.marevivo.it)

MEDCOAST Secretariat, Middle East Technical University
--

Professor Erdal Ozhan  
Head of MEDCOAST  
Ms Asli Numanoglu Genç  
Projects Administrator  
Ankara 6531  
Turkey

Tel: (+90) 312 210 54 29 and 210 24 97  
Fax: (+90) 312 21 01 412  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [medcoast@metu.edu.tr](mailto:medcoast@metu.edu.tr)  
Website: [www.medcoast.org.tr](http://www.medcoast.org.tr)

Mediterranean Marine Bird Association
---------------------------------------

MEDMARAVIS
------------

Mr Xavier Monbailliu  
Secretary General  
BP 2  
St Maximin 83470  
France

Tel: (+33) 4 94.59.40.69  
Fax: (+33) 49 45 94 738  
Contact Person e-mail:

General e-mail: medmaraxm@wanadoo.fr  
Website:

Mediterranean Association to Save the Sea Turtles

MEDASSET

Ms Lily Venizelos  
President  
1c Lykavitou Str  
Athens 10672  
Greece

Tel: 010 36 13 572  
Fax: 010 72 43 007  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: medasset@medasset.org and medasset@hol.gr  
Website:

Mediterranean Information Office for Environment , Culture and Sustainable  
Development MIO-ECSD

Mr Michael J. Scoullos  
President  
28 Tripodon Str  
Athens 105 58  
Greece

Tel: 010 32 47 267  
Fax: 010 32 25 240  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr  
Website:

Mediterranean Protected Areas Network

MEDPAN

M. Philippe Robert  
Responsable Scientifique  
Parc national de Port Cros  
Castel Sainte-Claire  
Rue Sainte- Claire  
Hyères 83418  
France

Tel: (+33) 4 94 12 82 30  
Fax: (+33) 4 94 12 82 31  
Contact Person e-mail: p.robert@pnpc.com.fr  
General e-mail:  
Website:

Méditerranée 2000
-------------------

Mme Caroline Vieillard  
Déléguée Générale  
74, Avenue du Maréchal Gallieni  
Cannes 6400  
France

Tel: (+33) 4 92.99.10.01  
Fax: (+33) 4 92 99 1002  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website: [www.mediterranee2000.com](http://www.mediterranee2000.com)

MedWet Initiative	MEDWET
-------------------	--------

Mr Spyros Kouvelis  
MedWet Coordinator  
Kifissias and Lambraki Ave  
Villa Kazouli  
Athens  
Greece

Tel: 010 80 89 270  
Fax: 010 65 41 160  
Contact Person e-mail: [kouvelis@medwet.org](mailto:kouvelis@medwet.org)  
General e-mail:  
Website:

Mouvement Ecologique Algérien	MEA
-------------------------------	-----

Mr Zohir Sekkal  
Président  
17 Rue Shakespeare  
Alger 16000  
Algérie

Tel: (+213) 21 60.46.50  
Fax: (+213) 21 60.46.50  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [sekkal@djazair-connect.com](mailto:sekkal@djazair-connect.com) and [sekkalzohir@hotmail.com](mailto:sekkalzohir@hotmail.com)  
Website:

Organisation des Communicatrices Méditerranéennes	OCOM
---	------

Mme Néfissa Berrejeb  
Presidente  
18 avenue h. Bourguiba  
Salammbou 2025  
Tunisie

Tel: (+216) 98 35 68 51  
Fax: (+216) 71 78 47 68  
Contact Person e-mail: berrejeb@yahoo.com  
General e-mail:  
Website:

Réserve Internationale Maritime en Méditerranée Occidentale	RIMMO
---	-------

M Maurice Aubert  
Président du Conseil Scientifique  
306, avenue Mozart  
Antibes 6600  
France

Tel: (+33) 4 93.33.49.49  
Fax: (+33) 4 93 33 38 65  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website:

Ricerca e Cooperazione	RC
------------------------	----

Mr Arturo Parolini  
President  
Via Savona 13a  
Rome 179  
Italy

Tel: (+39) 06 70.70.18.21  
Fax: (+39) 06 70.70.18.23

Contact Person e-mail: arturo.parolini@ricercaecooperazione.org  
General e-mail:  
Website:

Sea Turtle Protection Society of Greece	STPS
---	------

Mr Dimitrios Dimopoulos  
Director  
57 Solomou Str  
Athens 10432  
Greece

Tel: 010 52.31.342  
Fax: 010 52 31 342  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: stps@archelon.gr

Society for the Protection of Nature in Israel

SPNI

Mr Raanan Boral  
Director for the Environmental Protection Department  
Hashfela Str 4  
Tel Aviv - Jaffa 66183  
Israel

Tel: (+972) 3 63.88.744  
Fax: (+972) 3 53.74.561  
Contact Person e-mail: [rania@spni.org.il](mailto:rania@spni.org.il)  
General e-mail:  
Website:

START interim Mediterranean Secretariat

M. Gérard Begni  
Deputy Manager  
18, Av. Edouard Belin  
BPi 2102  
Toulouse Cedex 4  
France

Tel: (+33) 05.61.28.26.27  
Fax: (+33) 05.61.28.29.05  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: [sec@medias.cnes.fr](mailto:sec@medias.cnes.fr)  
Website: [www.medias.obs-mip.fr](http://www.medias.obs-mip.fr)

Station Biologique de la Tour du Valat

M. Jean-Paul Taris  
Directeur Général  
Le Sambuc  
Arles 13200  
France

Tel:  
Fax: (+33) 4 90 97 20 19  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website:

Sustainability Challenge Foundation

Ms Ida Koppen  
Director  
Località Santa Chiara 5  
Castelnuovo - Berardenga 53019  
Italy



Tel: (+39) 0577 35.93.23  
Fax: (+39) 0577 35 89 07  
Contact Person e-mail: koppen@unisi.it  
General e-mail:  
Website: www.scfoundation.org

Sustainable Business Associates	SBA
---------------------------------	-----

M. Karim Zein  
President  
60 Chemin du Petit-Flon  
Lausanne 1018  
Switzerland

Tel: (+41) 21 648.48.84  
Fax: (+41) 21 64 84 885  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: sba@planet.ch  
Website:

Turkish Foundation for Combatting Soil Erosion, Reforestation and Protection of Natural Habitats	TEMA
--	------

Mr Ümit Y. Gürses  
General Director  
Cayir Cimen Sokak  
Emlak Kredi Blokari A2  
BlokD.10 Levent  
Istanbul 80620  
Turkey

Tel: (+90) 212 283.78.16  
Fax: (+90) 212 281.11.32  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: tema@tema.org.tr  
Website: www.tema.org.tr

Turkish Marine Environment Protection Association	TURMEPA
---	---------

Mr Aziz Duman  
Secretary General  
Azizbey Sokak No. 1  
Kuzguncuk  
Istanbul 81207  
Turkey

Tel: (+90) 216 310.93.01  
Fax: (+90) 0216 391.56.78  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: turmepa@ku.edu.tr  
Website:

Turkish Marine Research Foundation	TUDAV
------------------------------------	-------

Mr Bayram Öztürk  
Head of TUDAV  
P.O. Box 10  
Beykoz  
Istanbul 81650  
Turkey

Tel: (+90) 216.424.07.72  
Fax: (+90) 216.424.07.71  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: tudav@superonline.com  
Website: www.tudav.org

Türkiye Dogal Hayati Koruma Dernegi	DHKD
-------------------------------------	------

Ms Tansu Gürpınar  
Chief Executive Officer  
Ms Nergis Yagzan  
External Relations Coordinator  
Büyük Postane Cad no: 43-45  
Kat: 5-6 Bahçekapi  
Istanbul  
Turkey

Tel: (+90) 212 528.20.30  
Fax: (+90) 212 528 20.40  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: kelaynak@dhkd.org  
Website: www.dhkd.org

Underwater Research Society / Mediterranean Seal Research Group SAD/AFAG
---

Ms Cem Kirac  
P.O. Box 420  
Yenisehir  
Ankara 6444  
Turkey

Tel:  
Fax: 90 312 23 16 501  
Contact Person e-mail:  
General e-mail:  
Website: www,sad-uwrs.org/afag

University of the Mediterranean	UNIMED
---------------------------------	--------

Mr Franco Rizzi  
General Director

Corso Vittorio Emanuele II, 244  
Rome 186  
Italy

Tel: (+39) 06 499.18.628 or 7  
Fax: (+39) 6 499 18 582  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: unimed@uniroma1.it

World Wildlife Fund for Nature	WWF
--------------------------------	-----

Mr Paolo Guglielmi  
Marine Officer  
Via Po 25/c  
Rome 198  
Italy

Tel: (+39) 06 844.97.227  
Fax: (+39) 06 84 13 866  
Contact Person e-mail: pguglielmi@wwfmedpo.org  
General e-mail:  
Website: www.panda.org

CEFIC EUROCHLOR
-----------------

M. Arseen Seys  
Directeur  
4, avenue E. Van Nieuwenhuyse  
Bruxelles 1160  
Belgium

Tel: (+32) 2 67.67.211  
Fax: (+32) 2 67 67 241  
Contact Person e-mail:  
General e-mail: eurochlor@cefic.be  
Website: eurochlor.org